

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 février 2023

Référence
2023_017

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur les travaux d'isolation de l'école publique

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme Catherine BONY), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation
21 janvier 2023

Objet de la délibération : Délibération sur les travaux d'isolation de l'école publique

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date d'affichage
07 mars 2023

M. le Maire indique que le bonus énergétique prévu dans le plan de financement semble difficilement accessible compte tenu de l'absence d'économie d'énergie nettement supérieure de 30%.

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi, il est proposé de revoir le plan de financement du programme d'isolation de l'école publique comme suit :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 07 mars 2023

Et

Publication ou notification
du :
07 mars 2023

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Isolation des combles ancien bâtiment	11 972,30€	Subvention État : DETR / DSIL	30 %	18 430,47 €
Menuiseries	32 196,02 €			
Isolation thermique des combles nouveau bâtiment	5 209,60 €	Subvention Conseil Départemental : FIC	40 %	24 573,96 €
Renfort pour isolation des Combles du nouveau bâtiment	6 472,00 €			
<i>Imprévus et inflation 10%</i>	5 584,99 €			
		Autofinancement	30%	18 430,48 €
TOTAL HT	61 434,91 €	TOTAL	100 %	61 434,91 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230228-2023_017-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du conseil départemental.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER